Ville de Malakoj

DECISION MUNICIPALE N° DEC2025_179

Direction: **Direction Finances**

OBJET : Acte modificatif n°2 au marché n°20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff - Lot 12 - Plomberie - Sanitaires

Madame la Maire de Malakoff,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23, L.2131-1, L.2131-2 et R.2131-5 ;

Vu le Code la commande publique, notamment les articles L.2194-1 5° et R2194-7;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-19 en date du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé Madame la Maire par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 4° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision municipale n°2020/73 en date du 07 août 2020 par laquelle Madame la Maire a attribué le marché n°20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff – lot 12 -Plomberie – Sanitaires - à la société SERT ;

Vu le projet d'acte modificatif n°2 annexé à la présente décision ;

Considérant que plusieurs ordres de service ont été notifiés à la société SERT afin de prolonger les délais d'exécution des travaux du lot 12 - Plomberie - Sanitaires :

Considérant que ces prolongations s'inscrivaient dans un contexte général de perturbations, liées notamment à la crise sanitaire de la Covid-19, à des difficultés d'approvisionnement, à des réajustements de planning accompagnés d'interruptions de chantier, ainsi qu'aux retards d'exécution rencontrés sur d'autres lots :

Considérant que ces circonstances ont eu un impact en cascade sur l'organisation globale de l'opération, sans que le titulaire du lot 12 - Plomberie - Sanitaires - ne puisse en être tenu responsable ;

Considérant que ces ordres de service comportent des imprécisions rendant ambiguës l'appréciation du délai global d'exécution des prestations de ce lot ;

Reçu en préfecture le 02/08/2025

Considérant qu'il est donc nécessaire de régulariser de régularise clarifier le délai global d'exécution des travaux du marc no 102 102 21 92 00 466 - 202 50 729 - DEC 2025 _ 179 - AR

travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff - lot 12 - Plomberie - Sanitaires par voie d'acte modificatif.

DÉCIDE,

Article 1: D'APPROUVER l'acte modificatif n°2 au marché n° 20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff - lot 12 Plomberie - Sanitaire avec la société SERT.

Article 2: PRÉCISE le délai global d'exécution des travaux du lot 12 - Plomberie - Sanitaires - est fixé à 36 mois, soit du 08 septembre 2020 au 07 septembre 2023.

Le présent acte modificatif n° 2 n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Article 3 - DE SIGNER ledit acte modificatif n°2 annexé à la présente décision.

Article 4 - La présente décision sera notifiée à la société intéressée, inscrite au registre des décisions et publiée électroniquement. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du département des Hauts-de-Seine et Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Montrouge.

Fait à Malakoff, le 21 juillet 2025

La Maire, Jacqueline BELHOMME

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

^{*}La Maire,

Reçu en préfecture le 02/08/2025

Publié le

ID: 092-219200466-20250729-DEC2025_179-AR



ACTE MODIFICATIF N°2

Marché 20_06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette Nardal Lot n° 12 : Plomberie – sanitaires

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre du lot n°12 « Plomberie – Sanitaires » du marché 20_06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette Nardal, plusieurs ordres de service ont été émis afin de prolonger les délais d'exécution des travaux.

Ces prolongations s'inscrivent dans un contexte général de perturbations, liées notamment à la crise sanitaire de la Covid-19, à des difficultés d'approvisionnement, à des réajustements de planning accompagnés d'interruptions de chantier à l'initiative de la maîtrise d'ouvrage, ainsi qu'aux retards d'exécution rencontrés sur d'autres lots. Ces circonstances ont eu un impact en cascade sur l'organisation globale de l'opération, sans que le titulaire du lot n°12 « Plomberie – Sanitaires » ne puisse en être tenu responsable.

Toutefois, des erreurs matérielles et/ou imprécisions ont été constatées dans les ordres de service concernés rendant ambiguës l'appréciation du délai global d'exécution des prestations de ce lot.

Le présent acte modificatif a donc pour objet de procéder à leur régularisation, sans incidence sur l'économie générale ni sur les conditions essentielles du marché, en précisant la période effective de prolongation du délai d'exécution des travaux du lot n°12.

Dès lors, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Malakoff 1 Place du 11 Novembre 1918 CS80031 92245 Malakoff Représentée par la Maire, Madame Jacqueline BELHOMME

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

Reçu en préfecture le 02/08/2025

Publié le

ID: 092-219200466-20250729-DEC2025_179-AR

SERT 53 Rue des Chaises 28 000 CHARTRES

Représentée par le Président, Monsieur WEISS Stéphane

C - Objet du marché et de l'acte modificatif n°1

Objet : Travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette Nardal – Lot 12 : Plomberie – Sanitaires.

Date de notification: 4 septembre 2020.

Durée : le marché est passé pour la durée de réalisation des travaux, assortie du délai de garantie de parfait achèvement. Un ordre de service précise la date à partir de laquelle démarre le délai global d'exécution des travaux est fixé à 24 mois.

Montant initial du marché :

Montant HT: 135 033,45 €
 TVA 20%: 27 006,69 €
 Montant TTC: 162 040,14 €.

Acte modificatif no1

Montant HT: 1 780,08 €
 TVA 20%: 356,02 €
 Montant TTC: 2 136,10 €.

-

Montant total du marché et de l'acte modificatif nº1

Montant HT: 136 813,53 €
 TVA 20%: 27 362,71 €
 Montant TTC: 164 176,24 €.

D - Objet du présent acte modificatif n°2

Conformément aux articles L.2194-1, 5° et R.2194-7 du Code de la commande publique, le présent acte modificatif n°2 a pour objet d'apporter une clarification sur la période effective d'exécution du lot n°12, sans en modifier la nature, le montant ou l'économie générale du contrat, cette modification ne revêtant donc pas un caractère substantiel.

Les parties conviennent que les 4 ordres de service concernés se succèdent sans discontinuité et doivent être interprétés comme constituant une prolongation continue et ininterrompue du délai contractuel.

En conséquence, la durée totale d'exécution des travaux du lot n°12 « Plomberie – Sanitaires » est fixée à 36 mois, soit du 08 septembre 2020 au 07 septembre 2023.

Envoyé en préfecture le 01/08/2025 Reçu en préfecture le 02/08/2025

Publié le

ID: 092-219200466-20250729-DEC2025_179-AR

E – Incidence financière

Le présent acte modificatif n°2 n'a pas d'incidence financière.

Envoyé en préfecture le 01/08/2025

Reçu en préfecture le 02/08/2025

Publié le

ID: 092-219200466-20250729-DEC2025_179-AR

E - Signature du titulaire de l'accord-cadre

Α
Le
Signature du titulaire

F - Signature du pouvoir adjudicateur

Α	 		 		 									•		•	•	•				
Le	 			 									 									

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

G - Notification de l'acte modificatif n°2 au titulaire de l'accordcadre

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent acte modificatif n°2 »

Α	 							 											
Le	 					 	 											 	

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification de l'acte modificatif n°2)

Reçu en préfecture le 02/08/2025

Publié le

ID: 092-219200466-20250729-DEC2025_179-AR

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accordcadre:





LOT 12 - PLOMBERIE SANITAIRES

Ordre de service 01 - Travaux

Opération:

PAULETTE NARDAL

108 rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff

Travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école

élémentaire Paulette Nardal

Maitre d'ouvrage :

MAIRIE DE MALAKOFF - Direction des Services Techniques

Hôtel de Ville - Place du 11 Novembre - BP 68

92243 MALAKOFF cedex

Maître d'Œuvre :

CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES

l rue Savier 92240 Malakoff

Entreprise titulaire:

SAS SERT

53 rue des Chaises 28000 Chartres

Marché attribué à :

SAS SERT

	MONTANT
Offre de base	135 033,45 €
TOTAL	135 033,45 €
MONTANT HT DU MARCHE	135 033,45 €
TVA 20%	27 006,69 €
MONTANT TTC DU MARCHE	162 040,14

Ordres de service

Date	Désignation des travaux	Montant HT
08/09/2020	OS 01- Travaux, y compris préparation de chantier	135 033,45 €

Fait à Malakoff, en trois exemplaires originaux, le 8 septembre 2020

Le Maitre d'Ouvrage

Le Maître d'Œuvre

MAIRIE DE MALAKOFF

CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES
ASSOCIES

Pour la Maire Pandélégation l'Adjoint délégué aux

batiments communaux,

l'espace Rublie, à l'urbanisme

M. Rodenia

odéric AARSSE

S.E.R.T. S.A.S. 53 rus des Chaises 23090 CHARTRES Tél. 02 37 28 39 63 - Fox 02 37 28 00 11 SIRET 329 479 539 00006 - APE 4322 B

Le charge d'affaires SERT





LOT 12 - PLOMBERIE SANITA ID: 092-219200466-20250729-DEC2025_179-AR

Ordre de scrvice 02 - Prolongation travaux Planning EXE Phase 2 Ind.E

PAULETTE NARDAL Opération:

108 rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff

Travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école

élémentaire Paulette Nardal

Maitre d'ouvrage : MAIRIE DE MALAKOFF - Direction des Services Techniques

Hôtel de Ville - Place du 11 Novembre - BP 68

92243 MALAKOFF cedex

Maître d'Œuvre : CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES

> 1 rue Savier 92240 Malakoff

Entreprise titulaire: SAS SERT

> 53 rue des Chaises 28000 Chartres

Marché attribué à : SAS SERT

Ordres de service

Date	Désignation des travaux	Délais
08/09/2020	OS 01- Travaux, y compris préparation de chantier	24 mois
04/10/2022	OS 02 - Prolongation travaux	3 mois

Livrais	on opération 16/12/2	022
		200000000

Fait à Malakoff, le 4 octobre

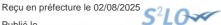
Le Maitre d'Ouvrage

Le Maître d'Œuvre

MAIRIE DE MALAKOFF CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES

Pour la Maire, par délégation Le 2eme adjoint au Maire
pélégué à l'urbanisme,
L'espace public et les bâtiments communaux
Rodéric AARSSE

croixmariebourdon architectes associés 1 rue Savier 92240 Malakoff 10(42 08 46 12 res nonterre 449 352 541 T





ID: 092-219200466-20250729-DEC2025_179-AR LOT 12 - PLOMBERIE SANITA

Ordre de service 03 - Prolongation travaux Planning EXE phase 2 ind.H

PAULETTE NARDAL Opération:

108 rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff

Travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école

élémentaire Paulette Nardal

Maitre d'ouvrage: MAIRIE DE MALAKOFF - Direction des Services Techniques

Hôtel de Ville - Place du 11 Novembre - BP 68

92243 MALAKOFF cedex

Maître d'Œuvre: CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES

> 1 rue Savier 92240 Malakoff

Entreprise titulaire: SAS SERT

> 53 rue des Chaises 28000 Chartres

Marché attribué à : SAS SERT

Ordres de service

Date	Désignation des travaux	Délais
07/07/2020	OS 01- Travaux, y compris préparation de chantier	24 mois
04/10/2022	OS 02 - Prolongation travaux	6,2 mois
03/03/2023	OS 03 - Prolongation travaux	4 mois

Livraison opération	21/04/2023
---------------------	------------

Fait à Malakoff, le 3 mars 2023

Le Maitre d'Ouvrage

Le Maître d'Œuvre

MAIRIE DE MALAKOFF CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES

Pour la Maire, par délégation Le 2ème adjoint su Maire Délègué à l'urbanisme.

CAARSSE

croixmariebourdon architectes assoclés 1 rue Savier 92240 Malakoff 01 42 08 46 12 rcs nanterre 449 352 541 -- crodif 0002145

www.croixmariebourdon.fr







LOT 12 - PLOMBERIE SANITA

Ordre de service 04 - Prolongation travaux

Opération:

PAULETTE NARDAL

108 rue Paul Vaillant Conturier - 92240 Malakoff

Travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école

élémentaire Paulette Nardal

Maitre d'ouvrage :

MAIRIE DE MALAKOFF - Direction des Services Techniques

Hôtel de Ville - Place du 11 Novembre - BP 68

92243 MALAKOFF cedex

Maître d'Œuvre:

CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES

1 rue Savier 92240 Malakoff

Entreprise titulaire:

SAS SERT

53 rue des Chaises 28000 Chartres

Marché attribué à :

SAS SERT

Ordres de service

Date	Désignation des travaux	Délais
08/09/2020	OS 01- Travaux, y compris préparation de chantier	24 mois
04/10/2022	OS 02 - Prolongation travaux	3 mois
03/03/2023	OS 03 - Prolongation travaux	4 mois
22/03/2024	OS 04 - Prolongation travaux	5 mois

Livraison opération	29/08/2023

Fait à Malakoff, le 04/04/2024

Le Maitre d'Ouvrage

Le Maître d'Œuvre

MAIRIE DE MALAKOFF

CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES

Jacqueline BE

Maire de

crobmariebourden architectes associés 1 rue Savier 92240 Malakoff — 01 42 08 46 12 ras nanterre 449 352 541 — croaif 0002145

www.croixmariebourdon.fr

ID: 092-219200466-20250729-DEC2025_179-AR Ville de Malako

DECISION MUNICIPALE DEC N°2020/73

Direction: Direction des services techniques.

OBJET: Marché à procédure adaptée n°20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL.

Madame la Maire de Malakoff,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-17,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R.2123-1 et R.2122-2,

Vu la délibération n°2020/19, en date du 23 mai 2020, par laquelle le conseil municipal a chargé Madame la Maire par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L.2122.22 4° du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Malakoff a lancé une consultation relative aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL,

Considérant que pour la réalisation de la consultation, la ville de Malakoff a publié un avis d'appel public à concurrence paru au journal LES ECHOS du 22 avril 2020, et sur la plateforme emarchespublics, annonce nº 696304,

Considérant qu'il ressort de la consultation que les propositions faite par la société LES CHARPENTIERS DE PARIS pour le lot 3, la société CHAPELEC pour le lot 4, la société LVP pour le lot 5, la société S3M pour le lot 6, la société LORRILLARD pour le lot 7A, la société HITEC pour le lot 8, la société DE COCK pour le lot 9, la société LES PEINTURES PARISIENNES pour le 10, la société SERT pour le lot 11 et pour le lot 12, la société HELP pour le lot 13 et la société L2V ascenseurs pour le lot 14 sont économiquement les plus avantageuses eues égard aux critères définis dans le règlement de la consultation,

Considérant que le lot 07B menuiseries aluminium-murs rideaux est infructueux,

DÉCIDE,

Article 1 : D'ATTRIBUER les marchés aux sociétés suivantes :

- lot 3 charpente à la société LES CHARPENTIERS DE PARIS sise 46 rue des Meuniers 92 220 Bagneux pour un montant global et forfaitaire de 78 265,27 € HT,
- lot 4 étanchéité couverture à la société CHAPELEC sise 5 rue Philippe Lebon 92 390 Villeneuve la Garenne pour un montant global et forfaitaire de 172 743,78 € HT,
- lot 5 façades-ravalement à la société LVP sise 2 rue de la Paix 94 300 Vincennes pour un montant global et forfaitaire de 215 131,00 € HT,
- lot 6 Métallerie à la société S3M sise 143 Boulevard Gabriel Péri 92240 Malakoff pour un montant global et forfaitaire de 130 169,70€ HT avec PSE,

La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Reçu en préfecture le 02/08/2025

500.0201

Publié le ID : 092-219200466-20250729-DEC2025_179-AR

 lot 7A menuiseries extérieures - occultation à la société ETS LORILL Gustave Eiffel - CS 20371 – 28008 Chartres cedex pour un montant 088,00 € HT,

- lot 8 Menuiseries intérieures-cloison-Doublage-Faux plafonds à la société HITEC sise 39 rue Lavoisier CS 70828 77 272 Villeparisis cedex pour un montant global et forfaitaire de 288 837, 69 € HT,
- lot 9 revêtement de sols et murs durs à la société DE COCK sise 20 bis Avenue des Aulnes 78 250 Meulan en Yvelines pour un montant global et forfaitaire de 140 000,00 € HT,
- **lot 10** peinture-sols souples à la société LES PEINTURES PARISIENNES sise 7 rue du Moulin des Bruyères 92400 COURBEVOIE pour un montant global et forfaitaire de 117 090,00 € HT,
- **lot 11** chauffage-ventilation-climatisation à la société SERT sise 53 rue des Chaises 28800 Chartres pour un montant global et forfaitaire de 532 362,85 € HT,
- **lot 12** plomberie sanitaires à la société SERT sise 53 rue des Chaises 28800 Chartres pour un montant global et forfaitaire de 135 033,45 € HT,
- **lot 13** électricité-CFO-CFA à la société HELP sise 1 impasse Arago 91420 Morangis pour un montant global et forfaitaire de 294 286,45 € HT avec PSE,
- lot 14 appareils élévateurs à la société L2V Ascenseurs sise 4 avenue des Marronniers Bâtiment 13 94380 Bonneuil sur marne pour un montant global et forfaitaire de 34 770,00 € HT,

Les marchés sont passés pour la durée de réalisation des travaux, assortie du délai de garantie de parfait achèvement.

Un ordre de service précise la date à partir de laquelle démarre le délai global d'exécution des travaux.

<u>Article 2</u>: **DE DÉCLARER** infructueux le lot 07B menuiseries aluminium-murs rideaux et **DECIDE** de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable selon les dispositions de l'article R2122 3° du code de la commande publique.

<u>Article 3</u>: **DE SIGNER** les pièces constitutives du marché.

<u>Article 4</u>: La présente décision sera affichée et notifiée aux intéressés, inscrite au registre des décisions et publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Ampliation en sera transmise à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Fait à Malakoff, le 07 août 2020

Pour Madame la Maire empêchée, Le 6^{ème} Maire-adjoint,

Dominique CARDOT

La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Reçu en préfecture le 02/08/2025

MAITRE D'OUVRA 1D: 092-219200466-20250729-DEC2025_179-AR

Commune de Malakoff 1. Place du 11 Novembre 92 240 Malakoff

MARIA POINTER 1 4 9 2020

TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE, DE MISE EN ACCESSIBILITÉ ET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE ELEMENTAIRE **PAULETTE NARDAL**

ACTE D'ENGAGEMENT RELATIF AU MARCHE N°20-06 LOT n°12....: Plomberie Sanitaires

MAITRE D'OUVRAGE:

Ville de Malakoff, représentée par : Madame la Maire, jacqueline Belhomme 1 Place du 11 Novembre 1918 92240 Malakoff

MAITRE D'OEUVRE :

Architecte Croixmariebourdon architectes associés 1 Rue Savier 92240 Malakoff Tél. 01 42 08 46 12

COMPTABLE PUBLIC:

Trésorerie Principale - 18 rue Victor Hugo 92 120 MONTROUGE

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Envoyé en préfecture le 01/08/2025

Reçu en préfecture le 02/08/2025

Publié le

ID: 092-219200466-20250729-DEC2025_179-AR

Objet du Marché

Travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL

LOT N° ...12...: Plomberie Sanitaire

Lieux d'exécution: 108 rue Paul Vaillant Couturier 92240 Malakoff

POUVOIR ADJUDICATEUR:

Mairie de Malakoff Direction des Services Techniques Hôtel de Ville, Place du 11 Novembre, BP 68 92243 MALAKOFF Cedex

REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR:

Jacqueline BELHOMME, Maire

SERVICE INSTRUCTEUR:

Direction des Services Techniques

COMPTABLE ASSIGNATAIRE:

Trésor Public - Trésorerie Principale de Malakoff 18 rue Victor Hugo 92 120 MONTROUGE

Reçu en préfecture le 02/08/2025 52LG

ID: 092-219200466-20250729-DEC2025_179-AR

ARTICLE 2 - CONTRACTANT

Contractant (candidature individuelle)

Nom, prénom et qualité du signataire :	WEISS Stéphane – Directeur Général
Adresse professionnelle :	53 rue des Chaises
Code Postal :	28000
Ville	Chartres
Pays	France
Tel:	02 37 28 38 63
Fax:	02 37 28 00 11
Courriel:	etudes@sert28.fr
N° SIRET	329 479 539 00036
Code NAF / APE	4322B

] agissant						
\triangleright	🛚 agissant	pour le	compte	de la	société	ci-dessou	IS :

Raison sociale :	SAS SERT
Forme Juridique (SA, SAS, SARL)	SAS
Domicilié à :	53 Rue des Chaises – 28 CHARTRES
Tél:	02 37 28 38 63
Fax:	02 37 28 00 11
Courriel:	etudes@sert28.fr
Dont le siège social est à :	53 Rue des Chaises – 28 CHARTRES
Tél:	02 37 28 38 63
Fax:	02 37 28 00 11

Envoyé en préfecture le 01/08/2025 Envoyé en prefecture le 02/08/2025



Contractant (candidature en groupement)

1er co-contractant (Mandataire):

Nom, prénom et qualité du signataire :		
Adresse professionnelle :		
Code Postal :		
Ville		
Pays.		
Tel:		
Fax:		
Courriel:		
N° SIRET		
Code NAF / APE		
☐ agissant pour mon compte ☐ agissant pour le compte de la soc	iété ci-dessous :	
Raison sociale :		
Forme Juridique (SA, SAS, SARL)		
Domicilié à :	. <u></u>	
Tél:		
Fax:		
Courriel:		
Dont le siège social est à :		
Tél:		
T dx .		
Et agissant en tant que mandataire :		
du groupement conjoint conjoint	pour lequel il est solidaire des cotraitants membres	du groupement
du groupement conjoint.		
du groupement solidaire.		

Envoyé en préfecture le 01/08/2025 Envoyé en prefecture le 02/08/2025 S²LO



2ème co-contractant :

Nom, prénom et qualité du signataire :	
Adresse professionnelle :	
Code Postal :	
Ville	
Pays	
Tel:	
Fax:	
Courriel:	
N° SIRET	
Code NAF / APE	
agissant pour mon compte agissant pour le compte de la soc	siété ci-dessous :
Raison sociale :	
Forme Juridique (SA, SAS, SARL)	
Domicilié à :	
Tél:	=
Fax:	
Courriel:	
Dont le siège social est à :	
Tél:	
Fax:	
3ème co-contractant :	
Nom, prénom et qualité du signataire :	
Adresse professionnelle :	
Code Postal :	
Ville	

		Envoyé en préfecture le 01/08/2025
Pays		Reçu en préfecture le 02/08/2025
Tel:		Publié le ID : 092-219200466-20250729-DEC2025_179-AR
Fax:		
Courriel:		
N° SIRET		A.
Code NAF / APE		
	1	
agissant pour mon compte agissant pour le compte de la soc	ciété ci-dessous :	
Raison sociale :		
Forme Juridique (SA, SAS, SARL)		
Domicilié à :		
Tél:		
Fax:		
Courriel:		
Dont le siège social est à :		
Tél:		
Fax:		

ARTICLE 3 - DUREE DU MARCHE

3.1 Durée du marché

Le marché est passé pour la durée de réalisation des travaux, assortie du délai de garantie de parfait achèvement.

3.2 Délai Global des travaux et délais partiels:

Un ordre de service précise la date à partir de laquelle démarre le délai global d'exécution des travaux.

Le délai global d'exécution des travaux est fixé à 24 mois

La préparation de chantier est comprise dans ce délai.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 06 juillet 2020

Le calendrier détaillé d'exécution sera élaboré conjointement avec le maître d'œuvre, approuvé et signé par l'ensemble des titulaires des lots lors des réunions de préparation de chantier. Il deviendra une pièce contractuelle du marché.

Le délai d'exécution propre à chacun des lots commence à courir à la date de commencement prévue par ce planning contractuel détaillé.

ARTICLE 4 - PRIX

4.1 Forme du prix

Le marché sera traité à prix global et forfaitaire

Envoyé en préfecture le 01/08/2025

Reçu en préfecture le 02/08/2025

Publié le

ID: 092-219200466-20250729-DEC2025_179-AR

Ce prix:

- a) est réputé établi sur la base des conditions économiques en vigueur au mois M0 fixé dans le présent acte d'engagement.
- b) résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération.
- c) prend en considération l'ensemble des prestations et obligations définies dans les pièces constitutives du marché ainsi que dans les pièces opposables au seul titulaire mentionnées au CCAP

Le candidat est informé que l'Administration conclura le marché dans l'unité monétaire Euro.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3.2 du CCAP.

4.2 Montants

Le montant du marché rémunéré par application d'un prix global et forfaitaire est de :

☐ LOT n°...12....:Plomberie Sanitaires

Montant HT: 135 033.45€ TVA 20% : 27 066.69€ Montant TTC : 162 040.14€

ARTICLE 5 - SOUS TRAITANCE

(Dans le cas où l'entreprise ne présenterait pas de sous-traitant, maintenir le présent paragraphe sans le compléter et en le barrant.)

La(es) déclaration(s) de sous-traitance (DC4) que j'annexe au présent document indique(nt) la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le relevé de compte du sous-traitant est joint.

.....€ HT (1)

de :	est
ue .	

Déduction faite de l'ensemble des prestations sous-traitées, le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement en tant qu'entrepreneur titulaire du marché est ainsi ramené à :

		Envoyé en préfecture le 01/08/2025
		Reçu en préfecture le 02/08/2025
Montant total du mar	ché € HT (2) :	Publié le
		ID: 092-219200466-20250729-DEC2025_179-AR
Montant acte(s) de so	ous-traitance € HT (1) :	CONTRACTOR
Montant maximal	de la créance pouvant être présentée en	nantissement € HT (2)-(1)
Les déclarations à re acte d'engagement.	emplir par le(les) sous-traitant(s) énumérées ci-de	essus sont annexées au présent
ARTICLE 6 - AVANC	E	
Conformément au C.	C.A.P. la ou les entreprises ci-dessus désignées :	
	nt¹ de percevoir l'avance tent de percevoir l'avance	
	case n'est cochée, ou si les deux case rera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avan	
ARTICLE 7 - PAIEMI	ENTS	
⊠ Règlement sur un	compte unique :	
montant au crédit du	eur se libérera des sommes dues au titre du pré compte renseigné ci-dessous, si le candidat n'est lividualisation des prestations.	
Compte ouvert au no	om de :	
RIB / RIP	14406 47000 83329426684	
IBAN	Fr76 1440 6470 0083 36294 2668 464	
BIC	AGRIFRPP844	
Joindre un relevé d	'identité bancaire, ou BIC (bank indentification co	ode) ou IBAN (international bank

Règlements sur des comptes séparés :

accompt number).

Si les co-traitants sont en groupement avec individualisation des prestations, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés dans l'annexe fournie par les co-traitants (reproduire l'annexe autant que de compte à créditer) selon la répartition des paiements indiquée par le groupement au sein du présent acte d'engagement.

Les entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire, qui l'accepte, procuration pour percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par voie de virement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires

¹ Cocher la case correspondant à votre situation

Reçu en préfecture le 02/08/2025

Publié le

ID: 092-219200466-20250729-DEC2025_179-AR

ARTICLE 9 APPROBATION DU MARCHE PAR LA PERSONNE PUBLIQUE

Est acceptée la présente offre pour:

≱ ьот	12. Plamberie	Santaires
	Montant HT:	135 033,45€
	TVA:	27 066, 69€
	Montant TTC :	162 040, 14€
	\$250	

Fait à: Ma Pakoff le 25/08/2020

Le représentant du pouvoir adjudicateur (cachet et signature)

La Maire, Jacqueline Bellismme

Reçu en préfecture le 02/08/2025

Publié le

ID: 092-219200466-20250729-DEC2025_179-AR

ARTICLE 8 - ENGAGMENT DU CANDIDAT ET SIGNATURE

Engagement, après avoir pris connaissance des pièces contractuelles du marché listés dans le CCAP, et accepté ces dernières sans réserves,

Je m'engage (nous nous engageons) sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-avant,

J'accepte (nous acceptons), sans réserve les clauses du présent marché,

Si l'offre est signée au moment de l'attribution, je m'engage (nous nous engageons) à ce que l'offre signée soit conforme à celle remise :

- sur la plateforme au moment de la remise initiale de l'offre;
- sur la plateforme/sur dépôt papier après négociation ;
- · après mise au point en accord avec l'acheteur.

Je m'engage (nous nous engageons), sur la base de mon offre (ou de l'offre du groupement), exprimée en euros, réalisée sur la base des conditions économiques du mois précédent la remise des offres initiales (dit mois 0)

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si la décision d'attribution du marché intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant aux articles L.2141-1 à L2141-5 et L. 2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique ou d'une interdiction équivalente prononcée dans un pays autre que la France.

J'atteste sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles R.1263-12 (obligations en matière de détachement), D.8222-5 ou D.8222-7 (attestation de vigilance) ou D.8254-2 à D.8254-5 (liste nominative des salariés étrangers employés) du Code du Travail.

Fait en un seul original,

À CHARTRES le 19 août 2020

la etapprouvé

(Mention manuscrite « lu et approuvé »)

Signature du candidat et cachet de la société

S.E.R.T. S.A.S. 53 rue des Chaises 28000 CHARTRES Tél. 02 37 28 38 63 - Fax 02 37 28 00 11 SIRET 329 479 539 00036 - APE 4322 B

EXEMPLAIRE UNIQUE - NANTISSEMENT OU CESSIO Publié le CREANCE

Envoyé en préfecture le 01/08/2025 Reçu en préfecture le 02/08/2025

ID: 092-219200466-20250729-DEC2025_179-AR

CADRE POUR LA FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSION DE CREANCES

Pouvoir adjudicateur :
Direction:
Adresse:
Code postal : Ville :
Tél: Fax: Courriel:
A remplir par l'administration (pouvoir adjudicateur) en original sur une photocopie
Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n°81-1 du 02/01/81 modifiée, facilitant le crédit aux entreprise, pour un montant de :
1 ☐ La totalité du marché dont le montant HT est fixé à € (indiquer le montant en chiffres et lettres)
2 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à :
3 ☐ La partie des prestations évaluée à :
A Malakoff, le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

Reçu en préfecture le 02/08/2025

Publié le

ID: 092-219200466-20250729-DEC2025_179-AR

NOTIFICATION DU MARCHE

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :
"Reçu à titre de notification une copie du présent marché"
Ale
Signature du titulaire

En cas d'envoi en recommandé avec accusé de réception, l'avis de réception postal, daté et signé du titulaire sera annexé au présent document.